

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 145

présenté par

M. Serville, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et  
M. Sansu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7 B, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'article L. 162-1 du code minier, les mots : « déclaration administrative »  
sont remplacés par les mots : « autorisation simplifiée, sous la dénomination d'enregistrement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.